



RETOURNER LES SOUMISSIONS AU :

Module de réception des soumissions de l'Agence
Parcs Canada

Service national de passation de marchés

Télécopieur de soumission : 1-877-558-2349

Courriel de soumission :

soumissionsest-bidseast@pc.gc.ca

Ceci est la seule adresse électronique acceptable pour les réponses aux demande de soumissions. Les soumissions soumises par courrier électronique directement à l'autorité contractante ou à toute autre adresse électronique ne seront pas acceptées.

La taille maximale des fichiers pouvant être reçus par l'Agence Parcs Canada (APC) est de 15 mégaoctets. Les courriels contenant des liens vers les documents de soumissions ne seront pas acceptés.

RÉVISION 001 À UNE DEMANDE DE PROPOSITION

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de demeurent les mêmes.

Bureau de distribution :

Agence Parcs Canada

Service national de passation de marchés

Gatineau (Québec)

Titre : Services de sauveteurs, Parc national de l'Île-du-Prince-Édouard	
N° de l'invitation : 5P300-23-0233/A	Date : 12 février 2024
N° de modification : 001	
N° de référence du client : S.O.	
N° de référence de SEAG : S.O.	

L'invitation prend fin : À : 14h00 Le : 27 février 2024	Fuseau horaire : HNE
--	--------------------------------

F.A.B.: Usine : <input type="checkbox"/> Destination : <input checked="" type="checkbox"/> Autre : <input type="checkbox"/>	
Adresser toute demande de renseignements à : Eric Robinson	
N° de téléphone : 873-355-0824	Courriel : eric.robinson@pc.gc.ca
Destination des biens, services et travaux de construction : Voir le présent document	

À REMPLIR PAR LE SOUMISSIONNAIRE

Nom du fournisseur/ de l'entrepreneur :	
Adresse :	
N° de téléphone :	Courriel :
Nom de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie) :	
Signature :	Date :

N° de l'invitation :
5P300-23-0233/A

N° de la modification :
001

Autorité contractante :
Eric Robinson

N° de référence du client :
S.O.

Titre :
Services de sauveteurs, Parc national de l'Île-du-Prince-Édouard

Modification 001

Cet amendement vise à :

A. Apporter des modifications à l'annexe A – Énoncé des Travaux

Pour faciliter la lecture, Parcs Canada a indiqué les changements ci-dessous en bleu gras.

A. Modifications à l'annexe A – Énoncé des Travaux

Dans : **Annexe A – Énoncé des Travaux**

Supprimer : **4.2.2 – Années facultatives**

Remplacer par :

4.2.2 Années facultatives

Périodes facultatives – Dates provisoires pour les années suivantes en cas d'exercice des périodes facultatives :

2027		
PLAGE	PÉRIODES	JOURS DE PRÉSENCE
Plage principale de Cavendish	Du 29 juin au 6 septembre	70
Brackley	Du 29 juin au 6 septembre	70
Plage principale de Stanhope	Du 30 juin au 6 septembre	69
Greenwich	Du 30 juin au 6 septembre	69
Total		278
2028		
PLAGE	PÉRIODES	JOURS DE PRÉSENCE
Plage principale de Cavendish	Du 30 juin au 4 septembre	67
Brackley	Du 30 juin au 4 septembre	67
Plage principale de Stanhope	Du 1 ^{er} juillet au 4 septembre	66
Greenwich	Du 1 ^{er} juillet au 4 septembre	66
Total		266

Pendant la durée de la saison d'activité, des employés en nombre suffisant doivent se trouver à toutes les plages visées, conformément aux sections 6.1 et 6.2, et disposer de tout l'équipement nécessaire, de la date de début à la date de fin de la saison, inclusivement.

Chaque saison, l'entrepreneur doit s'assurer que tous ses sauveteurs participent à :

- un concours annuel de sauvetage (activité d'une heure), avec un minimum de 20 ressources, l'entrepreneur ayant la responsabilité d'organiser et de réaliser ce concours avec son personnel;
- une formation avant-saison de deux (2) jours, animée par Parcs Canada avec la collaboration de l'entrepreneur.

L'entrepreneur doit embaucher des sauveteurs qualifiés pour assurer les niveaux de service suivants sept (7) jours sur sept (7) :

PLAGE	HORAIRE QUOTIDIEN	NOMBRE DE SAUVETEURS	HEURES TOTALES PAR JOUR
Cavendish	De 10 h à 18 h	3	3 X 8 = 24
Cavendish	De 11 h à 17 h	2	2 X 6 = 12
Brackley	De 10 h à 18 h	3	3 X 8 = 24
Brackley	De 11 h à 17 h	2	2 X 6 = 12

N° de l'invitation :
5P300-23-0233/A

N° de la modification :
001

Autorité contractante :
Eric Robinson

N° de référence du client :
S.O.

Titre :
Services de sauveteurs, Parc national de l'Île-du-Prince-Édouard

Stanhope	De 11 h à 18 h	2	2 X 7 = 14
Greenwich	De 11 h à 18 h	2	2 X 7 = 14
Superviseur ou superviseur adjoint (itinérant)	De 10 h à 18 h	2	2 X 8 = 16

Chefs de plage : L'entrepreneur doit s'assurer qu'un des sauveteurs en service aux plages Brackley et Cavendish, entre 10 h et 18 h, est un *chef de plage*.

Bilinguisme (anglais et français) : L'entrepreneur doit veiller à ce qu'un (1) sauveteur bilingue soit en service sur chaque plage pendant les heures d'ouverture précisées ci-dessus. Les plages de Cavendish et de Brackley ont besoin d'un (1) sauveteur bilingue supplémentaire de 10 h à 17 h. Parcs Canada soumettra ces employés à un test de compétence linguistique orale au moyen de Microsoft Teams avant chaque saison. Ces tests doivent avoir lieu avant que les sauveteurs soient chargés de surveiller une plage.

Superviseur et superviseur adjoint : L'entrepreneur doit s'assurer qu'un superviseur ou un superviseur adjoint est en service dans le parc national de l'Î.-P.-É. pendant les heures d'ouverture, comme indiqué ci-dessus. Le superviseur ou le superviseur adjoint fournissent également des services itinérants, qui comprennent l'évaluation et le rapport des conditions de sécurité de l'eau et de l'utilisation par les visiteurs aux sites, y compris les sites suivants : plage du terrain de camping de Cavendish, plage principale de Cavendish, plage de North Rustico, plage de Brackley, plage de Shaws, plage du phare de Covehead, plage de Cap Stanhope, plage de Ross Lane, plage principale de Stanhope, plage de Dalvay et plage de Greenwich. Le poste itinérant permet d'acquérir des compétences spécialisées en matière de sauvetage en cas de besoin sur les plages surveillées et non surveillées.

Service itinérant : L'entrepreneur doit veiller à ce que deux (2) véhicules soient disponibles pour les services itinérants de 9 h 30 à 18 h 30 tous les jours, sept (7) jours par semaine pendant la saison d'activité (juin à septembre).

Un véhicule doit se déplacer d'ouest en est et l'autre d'est en ouest afin de s'assurer que toutes les plages surveillées et non surveillées du parc national de l'Î.-P.-É. font l'objet d'une inspection visuelle visant à déceler tout danger potentiel et à fournir le plus large éventail possible de capacités d'intervention.

Les véhicules des employés itinérants doivent être équipés du matériel suivant.

- Le conducteur du véhicule doit être titulaire d'un certificat de secouriste médical valide.
- Trousse de traumatologie comprenant de l'oxygène et un DEA
- Dispositif de sauvetage aquatique
- Radio
- Téléphone cellulaire

TOUTES LES AUTRES CLAUSES ET CONDITIONS DEMEURENT INCHANGÉES.